

Edition 2023-2024

**PARI! Parcours d'Accompagnement et de Réflexion sur l'International  
Appel à candidatures**

*Soutenu par le ministère de la Culture et l'Institut français, coordonné par  
On the Move*

1) Introduction du parcours PARI!

> Page 2

2) Déroulé prévisionnel 2023-2024

> Page 3

3) Engagement

> Page 4

4) Candidatures et processus de sélection

> Page 5

5) Dépôt de candidatures

> Page 6

6) Résultats

> Page 6

7) Historique du programme PARI!

> Page 7

8) Partenaires

> Page 8

## 1) Introduction du parcours PARI!

PARI!, le Parcours d'Accompagnement et de Réflexion sur l'International, vise à permettre l'amorçage ou le redéploiement d'une stratégie à l'international des structures / organisations accompagnées (compagnies, groupes, collectifs, ensembles, etc. dans les domaines des arts de la scène et de la musique) autour de cinq axes principaux : la mobilité artistique, la mise en réseau, la coopération culturelle, la transmission et la diffusion.

Au cours d'un cycle de 12 mois, les structures bénéficiaires sont accompagnées par des personnes-ressources françaises et/ou étrangères, de manière collective et individuelle, selon leurs besoins spécifiques.

Plusieurs angles d'approches sont proposés suivant le diagnostic initial des organisations / structures accompagnées :

- Introduction et identification des réseaux et espaces de mise en réseaux, des résidences, des programmes de mobilité en Europe et à l'international ;
- Réflexion sur les points d'ancrage de sa structure, notamment autour des questions de collaborations mais aussi de formation et de transmission (montée en compétence, transferts de compétences, etc.);
- Réflexion sur les questions d'export, de diffusion, de transmission de répertoire (inclus en ligne) mais également de présence sur les salons et événements internationaux ;
- Définition de champs d'actions possibles sur des projets de coopération (notamment à l'échelle européenne).
- La dimension de l'éco-responsabilité de ces actions est incluse de façon transversale.

**PARI! en chiffres clés :**

12 mois de juin 2023 à juin 2024

17 structures / organisations accompagnées

15 heures d'accompagnement par organisation :

- > 1 heure de diagnostic,
- > 6 heures de session collective à Paris,
- > 7 heures de sessions individuelles,
- > 1 heure d'évaluation-suivi via une session collective finale en ligne.

## 2) Déroulé prévisionnel 2023-2024 :

13 février-13 mars 2023	Appel ouvert et échéance fixée au <b><u>13 mars 2022, 23 h 59, heure de Paris</u></b>
22 mai 2023	Annnonce des résultats aux équipes sélectionnées. La mise en ligne des résultats sera effective une fois les équipes accompagnées confirmées.
juin 2023	Diagnostiques individuels pour affiner les besoins d'accompagnement à l'International (1 heure par zoom ou téléphone)
septembre 2023	<p>Session collective à Paris (1 journée de 9 heures 30 à 17 heures 30)</p> <p>Objectifs: contextualiser le programme et ses ambitions, échanger sur les trajectoires artistiques et les opportunités existantes, dessiner des cadres opérationnels et de réflexion, leurs limites, et pointer des outils de référence. Faire groupe.</p> <p><b>12 septembre</b>: arts de la scène (théâtre / danse / cirque / marionnettes / arts de la rue etc.)</p> <p><b>19 septembre</b>: musiques</p>
octobre 2023-31 mai 2024	<p>Sessions individuelles* avec des personnes-ressources françaises et étrangères pour aider à formuler des réponses (en termes de positionnement, réflexion, priorités, matériels de communication, réseautage, contacts, etc.).</p> <p>Total de 7 heures en sessions individuelles par skype, zoom ou téléphone ou de visu.</p>
juin 2024	<p>Suivi-évaluation</p> <p><b><u>Session finale collective en ligne</u></b></p>

\* En fonction des besoins diagnostiqués, les thématiques traitées dans les sessions individuelles peuvent notamment être :

- **Diffusion / Déploiement au-delà des tournées** : éléments de stratégie pour passer d'une approche par projet à une approche plus globale de développement et de présence artistique ;
- **Enjeux transversaux**: éthique de l'international, mobilité et enjeux écologiques, 'faire sens et commun sur l'international', international et diversité / accessibilité, égalité femmes-hommes etc.

- **Structuration** dont l'analyse et le redéploiement du temps de travail en interne pour investir réellement l'échelon international, les besoins en compétences des équipes, le partage de l'enjeu international en interne ;
- **Communication** : site, plaquettes d'information en anglais ou autres, réseaux sociaux, priorisation de l'information au-delà des enjeux de traduction, etc. ;
- **Mise en réseau / connexion** (en lien également avec les partenaires / financeurs de la structure accompagnée) ;
- **Projet** : réflexion sur un nouveau projet de création de manière à intégrer la dimension internationale dès la conception du projet ;
- **Coopération européenne** : potentiels de développement pour la structure pour un projet européen ;
- **Administratif** : suivi de programmeurs.trices, actualisation des fichiers, prestataires, etc. ;
- **Questions réglementaires** : protection sociale, fiscalité, visas, etc. ;
- **Transmission**, par exemple dans le cadre de formations universitaires et d'écoles d'arts.

### 3) Engagement :

Les organisations sélectionnées s'engagent à suivre l'ensemble du parcours PARI!, à s'investir concrètement en termes de temps, d'énergie, de réflexion, de mise en œuvre, afin de bénéficier pleinement de cet accompagnement. En particulier, il est indispensable pour chaque structure que **le binôme ou trio administratif ET artistique participe aux sessions individuelles** (deux à trois personnes) **et si possible, collectives** (au moins une). Il est également attendu de chaque équipe qu'elle nourrisse une évaluation précise du programme PARI!

**Le programme PARI! n'est pas une aide à la tournée ou à l'export mais vise à accompagner les compagnies, collectifs, ensembles ou groupes à réfléchir / phaser / nourrir leur stratégie à l'international.**

**Le programme PARI! vise à intégrer la question de l'international dans sa globalité et ses potentiels de développement pour la structure accompagnée.**

L'accompagnement est entièrement gratuit pour les bénéficiaires grâce aux financements conjoints du ministère de la Culture et de l'Institut français. Les frais de déplacement pour la session collective à Paris en septembre 2023 peuvent être couverts pour les structures qui le requièrent (à raison d'une personne par structure).

#### **4) Candidatures et processus de sélection :**

Un comité de sélection composé de conseillers.ères sectoriel.le.s du ministère de la Culture (Secrétariat général, Direction générale de la création artistique) ainsi que de l'Institut français (Direction de la Création Artistique et des Industries Culturelles) étudiera l'ensemble des candidatures reçues par voie électronique.

Le comité de sélection sera attentif aux parcours des structures candidates et à leur positionnement possible dans une démarche à l'international, avec une attention particulière notamment portée aux :

- Compagnies / groupes / collectifs / ensembles ayant une expérience à l'international mais souhaitant se repositionner sur des enjeux allant au-delà des questions de diffusion et d'export,
- Compagnies / groupes collectifs / ensembles ayant une expérience encore limitée à l'international mais avec un réel potentiel de déploiement.

Le comité de sélection veillera lors du processus de sélection au respect de la parité et à la représentation géographique (Régions, hexagone et territoires ultramarins) ainsi qu'à la diversité des personnes accompagnées.

Le comité de sélection statue et désigne les organisations lauréates. Ses décisions sont sans appel.

#### **Disciplines :**

PARI! est à destination de :

- Compagnies / collectifs du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, marionnettes, jeune public, création en espace public)
- Groupes / Ensembles / Collectifs (musiques anciennes, musique contemporaine, musique expérimentale, jazz, musiques du monde, avec une dimension pluridisciplinaire)

#### **Critères d'éligibilité :**

L'organisation qui candidate doit :

- Être domiciliée en France (Hexagone et territoires ultramarins)
- Avoir une existence légale de trois ans minimum au moment de la candidature,
- Avoir une pratique professionnelle établie dans les disciplines susmentionnées,
- Avoir une structuration minimale en terme d'emploi,
- Avoir une première expérience de l'international (tournées, collaborations, résidences, formations etc.) dans les 5 dernières années,

- Avoir déjà fait l'objet d'un soutien du ministère de la Culture (aide au projet, conventionnement, résidence) ou a minima avoir fait l'objet d'un repérage et d'une diffusion avérée dans les réseaux nationaux.

La structure déposant sa candidature ne doit pas faire partie d'un autre cycle d'accompagnement sur l'international. Ne sont également pas éligibles les structures ayant bénéficié du programme PARI! depuis 2018.

#### **5) Dépôt de candidature :**

Les compagnies / structures intéressées doivent remplir le formulaire disponible sur ce lien avant le **13 mars 2023, 22 heures 59 heure de Paris.**

<https://forms.gle/JApHzrHUyNfWWuJ16>

Note : le remplissage du questionnaire inclut l'envoi d'une lettre d'engagement de la part de la structure.

Le modèle du questionnaire est accessible sur la page de l'appel en ligne.

<https://on-the-move.org/news/pari-parcours-daccompagnement-et-de-reflexion-sur-linternational-appel-candidatures-2023-2024>

Pour toute question (n'ayant pas réponse dans l'appel à candidatures), veuillez envoyer un email à [mobility@on-the-move.org](mailto:mobility@on-the-move.org)

Il ne sera pas donné suite aux appels téléphoniques.

#### **6) Résultats**

Les résultats des 17 organisations sélectionnées leur seront communiqués à partir du **22 mai 2023**. Les résultats seront ensuite disponibles sur les sites du ministère de la Culture, de l'Institut français et d'On the Move.

<https://www.culture.gouv.fr/>

<http://institutfrancais.com>

<http://on-the-move.org>

Les structures sélectionnées (12 / arts de la scène et 5 / musiques) seront contactées directement par courriel par l'équipe d'On the Move pour confirmation et prévoir un temps de rdv de diagnostic.

## 7) Historique du programme PARI!

Le programme PARI! (Initialement appelé DAI-Dispositif d'Accompagnement sur l'International), initié en 2018 par le ministère de la Culture (DGCA / Bureau des Affaires européennes et internationales), a été testé en 2018 et est depuis 2019, également développé en collaboration avec l'Institut français. On the Move est le coordinateur de ce programme depuis 2018.

Le parcours PARI! vise à permettre l'amorçage ou le redéploiement d'une stratégie à l'international de structures en arts de la scène / musique (compagnies, groupes, collectifs, ensembles, etc.) et d'organisations en arts visuels (réseaux, fédérations, lieux de résidences etc.) autour de cinq axes principaux : la mobilité artistique, la mise en réseau, la coopération culturelle, la transmission et la diffusion.

L'idée principale de ce programme est de considérer l'International dans sa globalité et dans ses potentiels de développement interne et externe pour les structures accompagnées.

Depuis 2018, PARI! a accompagné 58 compagnies / collectifs ou groupes (théâtre / danse et musique) et 24 structures en arts visuels et impliqué plus de 50 personnes-ressources de France et à l'international<sup>1</sup>.

La période de la pandémie n'a fait que renforcer l'implication des partenaires pour renforcer et affiner ce parcours dans la mesure où :

- l'accompagnement a, dès le début, été articulé autour de l'international et de la déclinaison de ses possibles au-delà des questions de diffusion et d'export notamment sur les questions de collaboration, de coopération, de montée en compétence, des notions qui peuvent être requalifiées et travaillées différemment dans le contexte et après la pandémie,
- l'accompagnement cible des équipes y compris sur un appui à la structuration pour que l'effet levier de l'international passe également par une montée en compétence en interne des équipes. Cet aspect est d'autant plus crucial dans l'accompagnement post-crise,
- les questions traversant l'international et ses enjeux (le changement climatique, la question du numérique, les nouvelles formes de mise en réseau, de solidarité et d'éthique de la collaboration, les questions d'inclusion et d'accessibilité etc.) ont toujours animé l'esprit des sessions individuelles et collectives du parcours d'accompagnement. Elles sont d'autant plus renforcées dans les accompagnements pour appréhender l'après-pandémie.

L'année 2023 est la seconde année pour lequel le programme PARI! est ouvert via un appel en ligne, pour le spectacle vivant et la musique.

Les arts visuels bénéficient également d'un accompagnement spécifique via des propositions émanant du ministère de la Culture et de l'Institut français.

---

<sup>1</sup> Liste des équipes / structures accompagnées : [http://on-the-move.org/sites/default/files/news/2023-02/PARI\\_liste-DAI-PARI-depuis-2018.pdf](http://on-the-move.org/sites/default/files/news/2023-02/PARI_liste-DAI-PARI-depuis-2018.pdf). Liste (évolutive) des personnes-ressources depuis 2018 : [http://on-the-move.org/sites/default/files/news/2023-02/PARI\\_liste-evolutive-personnes-ressources.pdf](http://on-the-move.org/sites/default/files/news/2023-02/PARI_liste-evolutive-personnes-ressources.pdf)

## 8) Partenaires :

### **Ministère de la Culture**

Le ministère de la Culture définit, coordonne et évalue la politique de l'Etat relative à la création, au patrimoine et aux médias et industries culturelles, ainsi que les relations avec les territoires et les publics. En collaboration avec d'autres ministères, il met en œuvre les actions de l'État destinées à assurer le rayonnement de la création artistique française et de la francophonie.

Dans le champ de la création, la Direction générale de la création artistique et les services déconcentrés (les DRAC) accompagnent les artistes et les équipes artistiques dans le développement de leurs projets et leurs rencontres avec les publics les plus larges.

Le secrétariat général du ministère de la Culture est doté d'une mission Mobilité et échanges artistiques au sein de la sous-direction des affaires européennes et internationales. A travers une large palette d'actions et de coopérations internationales, le ministère de la Culture poursuit une seule et même ambition : promouvoir un modèle culturel libre et ouvert, favorisant la singularité et la diversité culturelle de la création. Pour cela, il assure le rayonnement de la culture française à travers le monde, l'accueil des cultures étrangères en France et participe ainsi à un véritable dialogue interculturel.

<http://culture.gouv.fr>

### **L'Institut français, acteur de la diplomatie d'influence de la France**

L'Institut français est l'établissement public chargé des relations culturelles extérieures de la France. Son action s'inscrit au croisement des secteurs artistiques, des échanges intellectuels, de l'innovation culturelle et sociale, et de la coopération linguistique. Il soutient à travers le monde la promotion de la langue française, la circulation des œuvres, des artistes et des idées et favorise ainsi une meilleure compréhension des enjeux culturels.

L'Institut français, sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, contribue activement à la diplomatie culturelle de la France. Ses projets et programmes prennent en compte les contextes locaux et reposent sur une capacité unique de déploiement à travers le vaste réseau des services culturels des ambassades de France, des instituts français et des alliances françaises présents sur les cinq continents. L'Afrique, au même titre que d'autres régions à fort enjeu pour la diplomatie culturelle française, comme les rives Sud et Est de la Méditerranée, l'Europe ainsi que nombre de pays prescripteurs et émergents, constituent des territoires d'influence prioritaires.

<https://www.institutfrancais.com/>



## **On the Move**

On the Move (OTM) est le réseau d'information sur la mobilité culturelle actif en Europe et sur l'international.

On the Move diffuse gratuitement et régulièrement des opportunités de mobilité culturelle et des possibilités de financements sur son site Internet, ses réseaux sociaux et dans ses lettres d'informations mensuelles ; co-réalise des guides gratuits et des documents de référence sur la mobilité culturelle et des sujets connexes ; traite des défis liés à la mobilité culturelle (visas, protection sociale, fiscalité et aussi enjeux écologiques) par le biais de rapports et de rencontres professionnelles.

Outre ce travail comme réseau d'information, On the Move, facilite des accompagnements sur l'international et fait des présentations publiques sur les enjeux de la mobilité culturelle et l'internationalisation des pratiques dans les secteurs artistiques et culturels.

On the Move, réseau dynamique de 66 membres (organisations et individus) dans 24 pays, est financé par le ministère de la Culture en France, ainsi que via des partenariats autour de projets, notamment avec des réseaux européens, mais aussi des organisations/agences nationales, européennes et internationales (dont l'Institut français).

De 2022 à 2024, On the Move bénéficie également du soutien de la Commission européenne via le programme Réseaux du programme Europe Créative pour le projet 'Mobility Spaces'.

<http://on-the-move.org>